

Travail, Capital, Talent : histoire d'un slogan

Du milieu des années 1880 à la fin des années 1960, la formule "Travail, Capital, Talent" était la devise du mouvement coopératif. *Participer* revient sur sa signification, les raisons de sa disparition et son actualité.

C'est au milieu des années 1880, peu après sa création, que la Chambre consultative des associations ouvrières de production¹, l'ancêtre de la Confédération Générale des Scop, adopte la devise "Travail, Capital, Talent". Issu de la réflexion de Charles Fourier dans les années 1820-1830, l'un des pères fondateurs du mouvement coopératif, ce slogan a une signification bien particulière. Il renvoie au mode de rémunération mis en place au Phalanstère² qui repose sur trois piliers : le travail, c'est-à-dire la participation physique de l'ouvrier, le capital, sa participation financière, et le talent, sa participation à l'innovation et à la gestion ou, selon les mots de l'époque, « *l'art d'organiser, commander, prévoir* ».

Lors du Congrès des associations ouvrières de production de 1912, Frédéric Brunet, ouvrier menuisier qui deviendra député en 1924 puis sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique en 1930-1931, présente ainsi la

Le travail, c'est-à-dire la participation physique de l'ouvrier, le capital, sa participation financière, et le talent, sa participation à l'innovation et à la gestion.

formule : « *Chez nous, le directeur représente véritablement la volonté commune. S'il reçoit un salaire plus élevé que d'autres associés, c'est la juste rémunération des efforts qu'il accomplit : c'est la prime au talent. Le capital lui-même collabore, il ne vient pas asservir. Et nous pouvons ainsi déclarer que nos associations réalisent la participation du travail, du talent et du capital.* »

Zola en fait un roman

Comment une formule de rémunération mise en place dans les années 1820 est-elle devenue le symbole du mouvement coopératif pendant plus de soixante-dix ans ?



La réponse est à chercher du côté de la lutte idéologique que se livrent deux visions de la coopération. L'une, inspirée par Charles Fourier, accorde de l'importance à la possession individuelle du capital de l'entreprise par ses salariés. Elle autorise l'appropriation individuelle des réserves

de la coopérative et ne limite pas l'intérêt versé au capital. L'autre, portée par Philippe

Buchez, met l'accent sur la propriété collective de l'entreprise. Elle interdit tout partage des réserves financières et privilégie la rémunération du travail à celle du capital. Des années 1880 à la Première Guerre mondiale, l'école fourieriste domine le mouvement de la coopération de production. A cette époque, la force de la devise Travail, Capital, Talent est telle qu'elle figure dans les statuts de la plupart

des coopératives et dans la première loi sur les coopératives, en décembre 1915. Elle devient le symbole même de la coopération et rayonne bien au-delà du mouvement coopératif. Dans son roman *Le Travail* écrit en 1901, Emile Zola raconte l'histoire de deux entreprises, l'une gérée selon les principes capitalistes, l'autre fondée sur l'association du travail, du capital, et du talent. Roman adapté dès 1919 au cinéma, dans un film³ où l'entreprise dirigée selon les principes fourieristes est un modèle d'harmonie sociale et de solidarité au travail.

Le tournant de 1947

La formule vit là son âge d'or. Car, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le contexte idéologique est tout autre. La loi générale sur les coopératives de 1947 fait la part belle aux idées de l'école de Philippe Buchez. Les réserves des coopératives sont déclarées impartageables et l'intérêt versé aux détenteurs du capital est limité. La devise Travail, Capital, Talent est donc, selon François Espagne, ancien secrétaire général de la Confédération Générale des Scop, « *vidée de sa substance* ». Mais elle demeure dans la communication de la CG Scop jusque dans les années 60, date à laquelle elle est remplacée par une formule plus centrée sur la dynamique entrepreneuriale des coopératives.

Encore d'actualité ?

Si elle ne fait plus aujourd'hui l'objet d'aucune publicité, cette devise n'en conserve pas moins une certaine actualité, notamment dans les débats autour de l'actionnariat salarié. « *Les économies tendent à devenir un gigantesque "Monopoly" qui ne tient aucun compte du fait fondamental que les entreprises sont constituées d'hommes et de femmes qui y apportent leur travail, leur savoir-faire, leur talent, leur habileté et leur dévouement* », explique l'exposé des motifs de la proposition de loi présentée au Sénat en novembre 1999 tendant à favoriser l'actionnariat salarié. Une évidence qu'il faut sans cesse rappeler...

PASCAL CANFIN

1. Voir *Participer* numéro 604 de mars/avril 2004.

2. Le Phalanstère est une association de travailleurs et le lieu où ils vivent en communauté. Pour une application de ces principes au Familistère de Guise, voir *Participer* numéro 603 de novembre/décembre 2003.

3. *Le Travail*, réalisé par Henri Poulcat.